



l'oxygène  
à la source

**N°044-23**

**AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 32 Représentés : 7 Quorum : 27
---

**Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 13 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix heures et demie, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 3 mars 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. M. Anthony GRANGER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

M. Jacques DALEX

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES**

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

MM. Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Cédric VERNEY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

Mme & MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Philippe MONMONT, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Philippe CHAPPET, Philippe PRUD'HOMME, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT, Martine VIBERT, Gérard LAMBERT

**AVAIENT DONNE POUVOIR**

Jean-Pascal ALBRAN à Marc ROLLIN  
François ASTORG à Benjamin MARIAS  
Adrien GUILMAIN à Pierre BRUYERE  
Georges HIERSO à Philippe MANDEREAU  
Magali MUGNIER à Patrick LECONTE  
Philippe CHAPPET à Pierre BARRUCAND  
Philippe PRUD'HOMME à Jacques DALEX

**PARTICIPAIENT EGALEMENT**

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Exposé du Président,

L'engagement et la liquidation des dépenses d'investissement préalablement au vote des budgets prévisionnels 2023, au-delà des limites des restes à réaliser de l'exercice 2022, ne peut se faire que sur autorisation du Comité. Les remboursements en capital de la dette arrivant à échéance avant le vote du budget sont exclus de cette autorisation : constituant des dépenses obligatoires, ils doivent être mandatés d'office.

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les plafonds d'autorisations de mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2022, seraient les suivants :

	Budget 2022	Autorisation 2023
<b>Budget Principal</b>		
Chapitre 20	194 115	48 529
Chapitre 21	4 713 273	1 178 318
Opérations votées	1 447 265	361 816
Chapitre 458	400 000	100 000
<b>Budget Traitement des Déchets</b>		
Chapitre 20	-	-
Chapitre 21	2 518 131	629 533
Opérations votées	169 000	42 250
<b>Budget Assainissement</b>		
Chapitre 20	192 400	48 100
Chapitre 21	25 274 672	6 318 668
Chapitre 458	792 154	198 039

Le Président demande au Comité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement du premier trimestre 2023, en amont du vote des budgets prévisionnels, dans la limite des crédits repris ci-dessus.

Le Comité est invité à donner son accord à cette proposition.

**- ADOPTÉ -**  
**à l'unanimité**

Acte reçu à la Préfecture  
Le 21 MARS 2023  
Publié le 22 MARS 2023

22 MARS 2023

Exécutoire le  
Le Président,  
Pierre BRUYERE

M. Anthony GRANGER,  
Secrétaire de séance

SILA  
Syndicat  
Mixte du  
lac d'Annecy

Voix POUR : 39  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

Par délégation,  
Pascale ABADIE,  
Directeur Général Adjoint des Services

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER  
Utilisateur : sila sila

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>044_23</b>
Objet :	<b>Autorisation de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Décisions budgétaires
Identifiant unique :	074-247400013-20230313-044_23-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 074-247400013-20230313-044_23-DE-1-1_0.xml	text/xml	913 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 044-23_Autorisation prise en charge dépenses investissement avant vote BP 2023.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20230313-044_23-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	132.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mars 2023 à 08h25min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mars 2023 à 08h25min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2023 à 08h25min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mars 2023 à 08h25min45s	Reçu par le MI le 2023-03-21